Image not found or type unknown

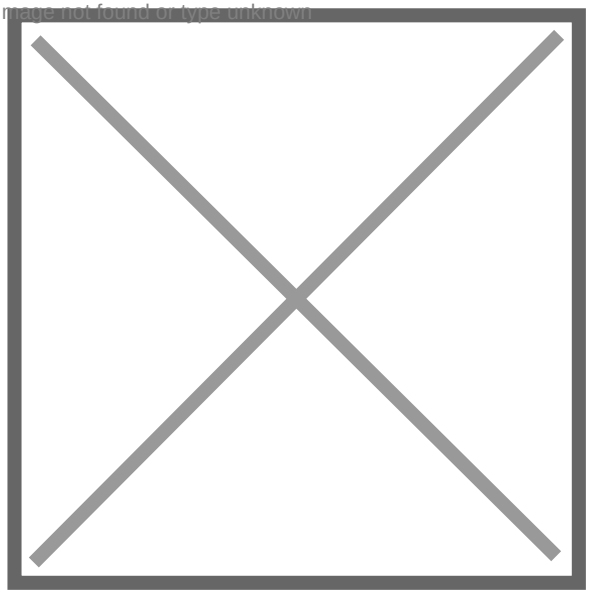

# Je ne veut plus voir ma mère

Par **jeroleboss**, le **19/05/2011** à **10:00**

Bonjour,
je suis actuellement âgé de 15 ans et demi , mais parent sont séparé depuis 6 ans , avec un accord entre eux et ma sœur et moi de voir chaque parent une semaine sur deux . Ma mère a eu une rupture d'anévrisme il y a 5 ans , a sont retour j'ai voulu allé vivre cher mon père, elle la mal pris et nous en somme venus au mains . Malgré sa mon père ma obliger a y allé un week-end sur deux mais la relation avec ma mère était violente et inexistante nous nous sommes réunis en début d'année scolaire pour voir ou en était les chose se qui a aboutit a devoir aller cher ma mère 2 jours de plus par ma descision car ma mère voulais nous obliger a venir et mon père ne voulais pas nous forcer donc j'ai du choisir .Pendant cette période j'ai muri et éviter le conflit en ne disant rien pour entrainer d'autres conflit mais je suis venu a bout il y a 2 mois. Depuis ces 2 mois mon père a pris un avocat et a fait une requête au jaf pour que tout cela cesse .moi ne voulant plus voir ma mère car elle a était inexistante auprès de moi et n'auras pas eu une réaction d'adulte face a cette situation j'aimerais savoir si j'ai une chance pour que le jaf m'accorde de plus aller cher ma mère merci de vos reponces .

Par **jeroleboss**, le **19/05/2011** à **13:06**

en plus mon père a peur que la situation se retourne contre car lui dans sa démarche a lui il a stipuler qu'il voulais 1 week end sur deux pour la garde mais moi mon choix était fait depuis longtemps et j'ai profiter de cette opportunité pour concrétise mon choix et lui m'en veut de ne pas arriver a attendre l'audience auprès du jaf car ce ne seras pas avent septembre sauf si il y a un désistement de dernière minute.

Toute cette situation ma eu mis en échec scolaire au collège depuis j'ai réussi a remonter la

pente mais la depuis ces 2 mois cela me contrarie sur mais projet d'étude et de loisir et a 2 ans du bac sa me fait peur

Par **mimi493**, le **19/05/2011** à **14:45**

Demandez au juge à être entendu
Demandez un avocat (c'est gratuit)

Par **jeroleboss**, le **19/05/2011** à **16:22**

mon père a fait la demande que moi et ma soeur soient entendu et mon pere a un avocat .

Par **jeroleboss**, le **25/05/2011** à **20:48**

merci pour vos non reponces ....

Par **mimi493**, le **25/05/2011** à **20:54**

non, vous devez avoir votre propre avocat !!!

Par **corimaa**, le **25/05/2011** à **21:05**

il faut que votre père aille au TGI de votre domicile et demande au Batonnier de designer un avocat gratuit pour vous et votre soeur si elle est mineure egalement. Vous serez mieux entendu

[citation]merci pour vos non reponces ....[/citation]

La prochaine fois, ecrivez plutot "je remonte mon post, pouvez vous me repondre", ça sera plus poli
Vous etes beaucoup à poser des questions, nous vous repondons benevolement sur notre temps libre, et votre question peut se retrouver facilement en 5eme page. Donc la remonter poliment ne coute rien, comme nos reponses qui sont gratuites
A bon entendeur

Par **jeroleboss**, le **25/05/2011** à **22:37**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

je ne savais pas desolé mon pere a rempli le papier comme quoi ma soeur et moi soit entendu seul separement sans avocat . mais ma question etait est ce que vu la situation le juge avoir une reponce positive a ma demande

Par **corimaa**, le **25/05/2011** à **22:45**

Nous ne sommes pas dans la tete du juge, je ne peux pas vous assurer qu'il ira dans votre sens, à vous et à votre soeur de vous battre en expliquant bien au juge pourquoi vous ne voulez pas rester chez votre mère et combien vous etes heureuses et avez une vie equilibrée avec votre père.

Préparez vous, votre soeur et vous à ce que vous voulez dire au juge, ecrivez le sur une feuille, on oublie rarement ce qu'on ecrit, lisez la souvent et comme ça, le jour de l'audience vous serez bien préparée et saurez exactement ce que vous voulez. Si ce sont de bonnes raisons, il y a des chances que le juge vous comprenne

N'allez surtout pas dire au juge par exemple, "je ne veux plus rester chez ma mère parce qu'il faut manger à telle heure, rentrer à telle heure, faire nos devoirs..." car c'est pas bon comme argument

Il faut de bonnes et réelles raisons, il faut que le juge trouve que vous raisonnez bien, que vous savez ce que vous voulez, que vous y avez murement reflechi...

Bon courage, quand on veut tres fort quelque chose, on l'obtient souvent :)

Par **jeroleboss**, le **26/05/2011** à **20:05**

merci pour ta réponse c'est a peut pret ce que je pense :)

mais il n'y a que moi qui ne souaite plus du tout y aller ma soeur souete y aller un week end sur deux

Par **corimaa**, le **27/05/2011** à **00:15**

c'est pas un problème, vous avez chacune vos ressentis envers votre mère, peut etre pas la meme relation. C'est un mauvais moment à passer mais une maman reste toujours une maman, en grandissant vous le comprendrez peut etre un peu mieux et pourrez avoir toutes les deux de meilleures relations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés